



Compte rendu de séance

Séance du 3 Mars 2025

L' an 2025 et le 3 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de Réunion à la Mairie sous la présidence de
LECLERC Claudine Maire

Présents : Mme LECLERC Claudine, Maire, Mmes : BATY Karine, CALLOC'H Marlène, FRUCHON Magaly, MM : AUBERT Joël, BACQUART Henri, BERGER Damien, DE BECDELIEVRE Jacques, RICHARD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CAILLER Gaëlle à Mme LECLERC Claudine, MAROLLEAU Bernadette à M. DE BECDELIEVRE Jacques

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 25/02/2025

Date d'affichage : 25/02/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Commune de Braslou
le : 10/03/2025

et publication ou notification
du : 10/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme FRUCHON Magaly

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2025 - 2025/04
Projet d'installation d'une laverie Place de la Liberté - 2025/05
Vote des subventions pour l'année 2025. - 2025/06

DELIBERATIONS :

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2025 réf : 2025/04

L'article R 241.7 du Code des Communes précise : « aucune dépense ne peut être acquittée si elle n'a pas été préalablement mandatée... sur un crédit régulièrement ouvert. »

Cette procédure budgétaire a été modifiée par la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 qui permet à l'ordonnateur, en application de ses articles 15 et 22 de disposer des pouvoirs plus étendus en matière de dépenses d'investissement.

En effet, outre le paiement de la part en capital des annuités d'emprunt, l'ordonnateur peut désormais engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante qui devra préciser le montant de l'affectation des crédits ainsi réalisés (article 14 de la loi du 5 janvier 1988).

Ainsi, pour éviter une interruption dans le déroulement des opérations d'investissement dites urgentes, concernant plus précisément la dépense afférente à l'article désigné ci-après :

C/2051 - Concessions et droits similaires :

Assistance réalisation site internet : **1 000.00€**

C/2183 - Matériel informatique :

Achat d'un écran : **224.00€**

Le Conseil Municipal, apres en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le mandatement de cette opération dans la limite de **1 224.00€**
- **INTEGRE** cette dépense au sein des écritures du Budget Primitif 2025.

**Projet d'installation d'une laverie Place de la Liberté
réf : 2025/05**

Madame Le Maire expose le projet d'installation d'une laverie, sujet déjà évoqué lors de la réunion du 5 décembre 2024 et présente les conditions.

Après avoir pris connaissance de la convention qui liera la commune à l'entreprise et un long dialogue, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** l'installation de la laverie Place de la Liberté mais **s'oppose** à toutes participations financières tant pour l'installation que pour l'entretien. Les travaux de branchement des eaux usées devront être opérés sans dégradation du réseau.

**Vote des subventions pour l'année 2025.
réf : 2025/06**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention et adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions et adhésions suivantes pour l'année 2025 :

Associations :

- **Association Gym : 250€,**
- **Association Marché de l'asperge : 300€,**
- **Comice du Monde Rural : 40€,**
- **Association Service de Fraternité : 150€**
- **Association Prévention Routière : 50€,**
- **Association Le Souvenir Français : 50€.**

Sorties scolaires :

- **Ecole Maternelle Jean de la Fontaine : 70€,**

Adhésions :

- **C.P.I.E : 30€,**
- **FLES : 70€,**

Soutient à Mayotte : 400€

- **PRECISE** que les crédits seront prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Informations et questions diverses :

- Présentation de la Participation Citoyenne par la Gendarmerie,
- Droit de préemption de la parcelle ZD 88 : pas de préemption possible, peut-être envisager une servitude de passage (officialisée sur acte notarié), contacter le futur acquéreur afin d'étudier ensemble une solution convenable pour les 2 parties,
- Défense incendie 3ème tranche : reste subvention DETR à percevoir,
- Eclairage stade : DETR 2025 dossier réputé complet,
- Eclairage public passage en LED : DETR 2025 dossier réputé complet,
- Aménagement hameau du Chêne : subvention "Amendes de Police" perçue en 2024 (14 727€), demande FDSR socle (5143€), rdv avec M Désidéri le 10 mars, doit-on envisager un maître d'oeuvre?
- Presbythère : lancement des études énergétiques, en attente de coordonnées venant de l'ADAC et nouvelle réglementation,
- Eglise : état inquiétant, pierres au sol, doit-on envisager la pose d'un filet de protection? En attente d'un rdv avec la Fondation du Patrimoine,
- Lotissement : réflexion sur l'aménagement de la partie restante,
- Site Internet : demande de suggestions et photos,
- Pelouses de Braslou : patrimoine à conserver et à enrichir, présentation prochaine réunion par le CPIE,
- CPIE : Bienvenue dans mon jardin au naturel,
- Journée de sensibilisation "déchets sur le bord de la route" du Département,
- SMICTOM : proposition de composteurs à disposition des usagers,
- Educatour 37 : activité d'Educatrice Spécialisée Libérale sur l'Indre-et-Loire,
- ASEPT Centre Val de Loire : Divers ateliers de prévention,
- Panneau Pocket : application sans intérêt,
- Préparation budget 2025 : Résultat satisfaisant CFU 2024, recherche d'économie : négociation photocopieur, Groupama + 750€, charges de personnel : coût de remplacement et remboursement, augmentation cotisations CNRACL, pas de nouvelles des dotations : prudence comme d'habitude,
- CC-TVV : dernier conseil communautaire,
- SMICTOM : dernier comité syndical,
- Moto cross + quads au Poirier,
- Collecteur entre Pierre Richelaise et AVIAGEN à nettoyer,
- Etang : Bonde à voir peut-être car débordement.

Séance levée à: 22:00

La secrétaire,
FRUCHON Magaly

En mairie, le 04/03/2025
Le Maire
Claudine LECLERC